



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU CCAS DU 6 AVRIL 2010 AU CABINET DU MINISTRE DU MEEDDM

Etaient présents:

**Pour la CGT** : A. MANDARD, J. PASQUALOTTO, JM RECH, C. LAURON, C. MAHUT.

**Cabinet du ministre** : T. DEGOS, Directeur Adjoint du Cabinet, C. ARNOUX Conseillère technique

**Administration centrale** : D. VARAGNE et E. FERET: DRH/ PSP2

FO: 3; CFDT: 2; UNSA: 1; FNASCE : 1; CGCV: 1

#### **André Mandard, président du CCAS lit la déclaration intersyndicale ci-jointe.**

En réponse T. DEGOS, directeur adjoint du cabinet répond à nos questions et apporte quelques informations. Il nous souligne que le ministère de l'Ecologie est un ministère très important avec un maillage territorial très diversifié et que c'est l'identité même du ministère. Il affirme que le Ministre est très attaché à l'action sociale du ministère, qu'il préside chaque année un CTPM et qu'il serait justifié qu'il participe à un CCAS même sur un temps court.

**Sur le budget de l'action sociale** T. Degos nous dit être confronté aux contraintes budgétaires, créant une tension économique sans précédent (150 milliards de déficit). Dans ce contexte, notre ministère a réussi à maintenir les crédits sociaux (d'autres ministères ne sont pas dans cette situation), et à reconduire au minimum les prestations de 2009, même si ces crédits sont jugés insuffisants par les organisations syndicales; on peut regretter cependant qu'ils ne soient pas à la hausse

Sur l'affectation des crédits sur le programme 217, le directeur adjoint nous dit que c'est un plus que cela permet de répondre au décalage de trésorerie. Enfin en dernier ressort il nous précise que l'enveloppe des crédits sociaux n'a pas été en diminution ce qui aurait pu être le cas à cause de la baisse des effectifs.

Il nous dit s'engager au nom du ministre, pour que le programme 217 abonde les mesures non budgétisées et qu'il n'y ait ni gel, ni suppression. Cette année ne sera pas pour autant une année d'inaction. **Il y aura une harmonisation des tarifs restauration avec l'agriculture et un alignement de la subvention arbre de Noël qui passera ainsi de 30 à 40 € (soit 30 %).**

**Sur la tempête XYNTHIA**, il dit ne pas savoir si le ministère a débloqué des aides d'urgence pour les agents (à part les aides matérielles attribuées dans les commissions des CLAS). Il y aura un déplafonnement des aides matérielles qui pourra ainsi passer de 2000 à 2 500 € (*sans pour autant augmenter l'enveloppe des aides matérielles, ce qui signifie que la solidarité se fait au détriment des autres agents*).

**Sur la pérennité des CLAS**, le ministère a écrit à la Fonction Publique pour faire acter le maintien des CLAS, qui sont un modèle social. Aujourd'hui 94 des présidents de CLAS sont en poste sur 116. Pour garantir l'existence des CLAS, d'après lui, c'est de créer les CTP le plus rapidement possible dans les DDI et dans la foulée de mettre en place les CLAS avec la nouvelle représentativité. (*Comment sera calculée celle-ci, mettra-t-on deux urnes en place pour différencier les agents agriculture et MEEDDM ?*)

**Création d'une commission régionale** : celle-ci est indispensable pour harmoniser et définir les priorités au plan régional, le ministère porte ces structures au niveau interministériel.

**Sauvegarde du patrimoine social** : la situation a évolué, c'est aujourd'hui France Domaine qui pilote. La politique est faite par le préfet de région, c'est le cadre général. Il n'y a pas de désengagement du ministère. Les DREAL y veilleront et le ministère sera vigilant pour cadrer les priorités afin d'éviter une dilution du patrimoine immobilier social.

(*Commentaire CGT : aucun engagement pour faire une exception sociale pour le ministère, si problème il y a il se réglera au cas*).

**Sur les travaux du CCAS** et plus particulièrement les propositions d'**extension du prêt installation** pour les enfants des agents poursuivant des études : T.Degos trouve l'idée intéressante et elle sera portée au niveau de l'interministériel (*commentaire CGT : c'est encore une façon de se débarrasser du problème...chacun appréciera*).

**Prêt amélioration habitat** : un regard attentif sera porté mais cela sera difficile car il existe d'autres prêts sur le marché.

Cependant ce sont deux idées intéressantes qu'il convient d'approfondir malgré les contraintes budgétaires.

**Participation au voyage des enfants des DOM/TOM** en séjour de vacances : cela paraît difficile car il ne faut pas créer d'inégalité. Il faut veiller à ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Il faudrait que le prix du voyage soit inclus dans le coût du séjour.

T.Degos propose qu'un état des lieux soit réalisé à partir des besoins recueillis par les CLAS concernés et qu'un groupe de travail soit mis en place au niveau du CCAS afin de clarifier le nombre d'enfants, le type de prestation, les possibilités d'ouvertures à toutes les offres de vacances qui existent sur place et, comparer l'effort collectif consenti à la plus-value apportée.

Pour terminer, les représentants ont posé des questions précises et réaffirmer leur opposition à ce budget trop maigre au regard de certains ministères comme les Finances par exemple.

Aucune réponse précise sur le montant payé par le ministère pour **le grand emprunt**.

**Sur le blocage de carrière des présidents de CLAS** : il faut signaler tout blocage de déroulement de carrière et une intervention sera faite auprès des services pour éviter les injustices.

**Sur l'organisation des services sociaux**: le problème sera porté au niveau interministériel pour clarifier le champ d'intervention des assistants de services sociaux.

**ASCE**: Selon le directeur de cabinet elles restent des acteurs centraux mais ces associations ne sont plus seules au MEEDDM.

**CLAS**: une note devra lister les différents cas qui vont se présenter lors des élections des CLAS DREAL.

Sur le patrimoine dédié (Colonie de vacances) le CGCV demande un engagement clair du ministère pour accompagner les mises aux normes obligatoires jusqu'en 2015.

**Conclusion :** aucun engagement ni pour la défense des associations historiques du ministère qui aimeraient avoir des garanties avec les conventions à renouveler, ni sur des avancées possibles en matière de prestation nouvelle, ni de réelles garanties sur la pérennité des CLAS dans les DDI.

---

## **DECLARATION COMMUNE CGT, FO, CFDT, UNSA, CGCV, FNASCEE**

Monsieur le directeur,

Les réorganisations ministérielles et les réformes de l'Etat (Réate-RGPP) qui se succèdent à un rythme effréné engendrent un profond malaise. Les agents, toutes catégories confondues vivent très mal des bouleversements sans précédents dans l'histoire de notre ministère.

Cette situation particulièrement dégradée pousse certains d'entre eux à franchir l'irréparable.

Ceci est encore plus inacceptable, quand ce grand ministère, présenté par M Jean-Louis BORLOO, comme unique en Europe, doit tout entreprendre pour mettre en œuvre les meilleures conditions de vie durable pour ses agents !

Dans ce contexte, le rôle de l'action sociale est capital, non pas pour accompagner les réformes, mais pour être encore plus à l'écoute des agents et de leurs familles.

Les comités locaux d'action sociale (CLAS), reconnus également par les administrations locales et centrales comme des organismes de proximité indispensables à la consolidation de la cohésion sociale dans les services, doivent être impérativement pérennisés dans les Directions Départementales Interministérielles (DDT-DDTM ou autres).

Nous attendons du ministère qu'il se positionne dans ce sens de manière prégnante auprès du 1<sup>er</sup> ministre et de la fonction publique.

La charte de gestion des DDI n'inscrit pas durablement dans le marbre les comités locaux. Il y a donc urgence en la matière dans la mesure où la fonction publique (DGAFP), nous a informé lors du CIAS du 24 mars 2010, que l'action sociale était un des trois chantiers qui devaient être terminés avant la fin de l'année.

Par ailleurs, l'administration centrale doit continuer à communiquer en direct avec ses agents en poste dans les DDI.

Les travaux des commissions spécialisées du comité central d'action sociale mettent en exergue et de façon récurrente des besoins non satisfaits, dans les domaines du logement, de la scolarité, de la petite enfance, de la restauration, et des vacances familiales.

Le logement est un poste qui pèse très lourd dans les budgets des familles.

Nous demandons que l'extension du prêt d'installation délivré par le comité d'aide sociale (CAS), soit mis en place immédiatement pour les parents dont les enfants poursuivent les études.

Cette prestation viendrait ainsi en complémentarité de l'aide à la scolarité du MEEDDM.

Pour cela, le CAS doit être pérennisé et consolidé, son utilité sociale depuis 40 ans n'est plus à démontrer. Un fond de roulement à partir d'une trésorerie garantie permettrait de mettre en œuvre rapidement cette prestation. Un prêt pour l'amélioration de l'habitat, quasiment à l'identique de celui qui connaît un essor fulgurant au MEIE est aussi une priorité pour le CCAS. Les agents sont également très demandeurs d'une prestation pour l'accession à la propriété. Il s'agirait là de réactiver ce qui a été suspendu en août 2003 et qui n'a jamais été remplacé contrairement à ce qui avait été convenu. Les prestations existant dans d'autres ministères, le MEEDDM qui a en charge le logement doit se mettre en capacité de répondre aux demandes de ses agents.

Le ministère doit également porter un gros effort sur la réservation de logements sociaux. Les aides qui peuvent être apportées participent pour les jeunes à la construction éducative d'une vie sociale épanouie.

Pour satisfaire les nombreux besoins des agents et de leurs familles, le budget de l'action sociale doit être porté à un niveau très nettement supérieur à celui d'aujourd'hui. Nous demandons l'égalité de traitement pour des agents qui travaillent ensemble, c'est-à-dire, l'acculturation financière, quand le MEIE affiche un budget 3 fois supérieur à celui du MEEDDM. Pour la Programmation Budgétaire Initiale (PBI) 2010, plusieurs millions d'euros ne sont pas budgétisés. Le programme 217 sert de ressources avec tous les dangers que cela représente. Le budget 2010 de l'action sociale est dans l'incapacité de permettre la création de mesures nouvelles. L'extinction du fonds de concours reversé tous les ans par le CAS ne fait qu'amplifier l'insuffisance notoire des crédits sociaux.

Notre revendication d'un budget à la hauteur des besoins est aussi récurrente. Le Comité Central d'Action Sociale ne peut plus continuer à monter des dossiers qui n'aboutissent pas, faute de crédits suffisants. Cette situation n'est plus tenable.

Par ailleurs, nous dénonçons fermement la taxation des crédits du ministère pour rembourser les intérêts du grand emprunt. La délégation souhaite connaître qu'elle a été la ponction opérée sur le MEEDDM.

Les crédits d'action sociale doivent être abondés sur les lignes logement, restauration, petite enfance, scolarité, impactées par la Réate.

La sauvegarde du patrimoine social de l'Etat est pour nous essentielle. Depuis des décennies il a été entretenu, valorisé et protégé par les associations. Nous demandons légitimement à ce titre l'exception sociale. Les centres de vacances du CGCV, les unités d'accueil de la FNASCEE et la restauration collective ne doivent pas rentrer dans la marchandisation. Le CGCV avec des taux de fréquentation qui avoisinent les 100%, la FNASCEE et ses ASCEE qui proposent des logements pour hébergements ponctuels ou pour les vacances à des prix très sociaux compatibles avec les revenus des agents du ministère, font la preuve de leur indiscutable utilité sociale. Nous exigeons une pérennisation de toutes ces structures. Le soutien du ministère doit être sans faille. Des conventions consolidées à 4 ans représenteraient une avancée. Les nombreux bénévoles qui contribuent largement au bon fonctionnement des associations doivent bénéficier de facilités de service. Le CCAS doit garder la main sur l'utilisation des crédits affectés au patrimoine social.

Les agents en poste en Outre-mer ne doivent plus subir de discriminations. L'égalité de traitement doit aussi s'appliquer à cette population victime de la vie chère. La prise en compte de leur spécificité est urgente, en particulier le sujet phare concernant le transport. Il n'est pas admissible par exemple, que des enfants d'Outre-mer ne puissent bénéficier des centres de vacances du CGCV.

Les retraités représentent une population qui n'est plus prise en compte, ni par la fonction publique qui engage les ministères à faire le nécessaire, ni à ce jour par le MEEDDM. Ces pensionnés qui ont rendu service à l'Etat méritent au moins de connaître leurs droits.

Les textes règlementaires fondateurs de l'action sociale ne supportant pas d'interprétation. L'arrêté du 22 décembre 2008 et sa circulaire d'application doivent être respectés dans tous les services, en particulier les décharges d'activité des Présidents de CLAS, leur déroulement de carrière, leur formation et leur rémunération.

L'article 34 concernant la concertation régionale est bafoué dans une très grande majorité des régions.

Pour terminer cette déclaration commune, nous voudrions évoquer la tempête Xynthia qui a été la cause de plusieurs dizaines de morts et a provoqué d'immenses dégâts.

Nous exprimons notre désaccord avec la lettre du Ministre de la fonction publique Eric Woerth. En effet, nous pensons que des crédits spéciaux doivent abonder les aides matérielles du ministère autant que nécessaire. La réponse aux besoins ne doit pas être subordonnée à la limite de crédits ouverts au titre de l'action sociale du MEEDDM.

Par ailleurs, nous souhaitons connaître quelle est la participation financière du ministère à ce jour.

Une fois encore, dans cette situation de catastrophe, les partenaires sociaux du MEEDDM : la FNASCEE et les ASCEE locales, les CLAS concernés et le CGCV ont fait preuve d'une réactivité et d'une solidarité exemplaires.

Une démonstration supplémentaire d'une expérience et d'un savoir faire hors normes.

Monsieur le Directeur, dans une période frappée par une crise économique historique, les agents ont un besoin vital de repères sociaux, de valeurs humanistes. L'heure est à l'affirmation et au développement des valeurs véhiculées par le CCAS et ses partenaires sociaux.

Monsieur le Directeur, nous attendons dès à présent des réponses à ces demandes et nous souhaitons vivement que le Ministre nous fasse l'honneur de participer à une prochaine réunion plénière du Comité Central d'Action Sociale.